



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Procurations : 3

Convocation :

16 mars 2026

Délibération Numéro

2026.20.03.04

Objet :

**FIXATION DU NOMBRE
DES ADJOINTS AU
MAIRE**

2026.38

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026**

Le vingt mars deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2026

Membres présents :

M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, M. LE DUEY Régis, Mme MICHONNET Pascale, Mme COLOMBEL Véronique, Mme LEMARCIS Sandrine, M. HAMEL Ludovic, M. COURSEAUX Pierrick, M. LE CORRE Géraud, Mme LEFEBVRE Angélique, M. FRIBOULET Damien,

Absents excusés :

Mme GEHAN Danielle, Mme DESMOULINS Anne-Sophie, M. LEBAILLIF Anthony

Procurations :

Madame GEHAN Danielle a donné une procuration à Mme MICHONNET Pascale
Madame DESMOULINS Anne-Sophie a donné une procuration à Mme LEMARCIS Sandrine

Monsieur LEBAILLIF Anthony a donné une procuration à M. COURSEAUX Pierrick

Secrétaire de séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame LEFEBVRE Angélique est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire générale de Mairie

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte

Monsieur Le Maire a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire maximum.

Il a été rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Au vu de ces éléments,

Le conseil municipal, *après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents*, (15 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre)

➔ Fixe à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

Fait et délibéré en séance le 20 mars 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

François AUBER

La Secrétaire de séance

Angélique LEFEBVRE